

Réservez votre séjour en cure médicale conventionnée

SAISON THERMALE 2024

				DU 29 JANVIER	AU 26 OCTOBRE					
	COORDONNÉES CURIS	STE1		COORDONNÉES CURI	STF 2					
Civilité* : ☐ Mm Nom* : Prénom* :	t:e □M.	5121	Référence client :							
Code Postal* : . Tél* :	Port	Ville*:*	Code Postal*: Ville*: Tél*: Port*:							
	VOTRE ORIENTATIO	N*	VOTRE ORIENTATION*							
	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)		Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)					
1ère Orientation			1 ^{ère} Orientation							
2 ^{nde} Orientation			2 ^{nde} Orientation							
		*Mentions	obligatoires							
☐ PMR ☐ Surpoid	CURISTE 1 s (+120 kg) ☐ Diabète de type 1	Autres, à préciser	☐ PMR ☐ Surpoids (·	CURISTE 2 +120 kg) Diabète de type	1 Autres, à préciser					
	VOTRE CHOIX DE DATE DE DÉB FORCERONS DE LE RESPECTER DANS			TRE CHOIX DE DATE DE DÉE CERONS DE LE RESPECTER DANS						
	THERMES LES DÔI	MES	THERMES LES DÔMES							
	du 29/01 au 17/	02	du 29/01 au 17/02							
	du 19/02 au 09/	03	du 19/02 au 09/03							
	du 11/03 au 30/	03	du 11/03 au 30/03							
	du 01/04 au 20/	04		du 01/04 au 20	/04					
	du 22/04 au 11/	05		du 22/04 au 11	/05					
	du 13/05 au 01/	06		du 13/05 au 01	/06					
	du 03/06 au 22/	06	du 03/06 au 22/06							
	du 24/06 au 13/	07	du 24/06 au 13/07							
	du 15/07 au 03/	08		du 15/07 au 03	/08					
	du 05/08 au 24/	08	du 05/08 au 24/08							
	du 05/08 au 24/	08	du 05/08 au 24/08							
	du 16/09 au 05/	10	du 16/09 au 05/10							
	du 07/10 au 26/	10	du 07/10 au 26/10							
	VOTRE SOUHAIT DE PÉRIODE	DE SOINS*	VOTRE SOUHAIT DE PÉRIODE DE SOINS *							
	☐ MATIN ☐	APRÈS-MIDI] MATIN [☐ APRÈS-MIDI					
*Sous réserve de disponibi										
	OPTION PASS DÔME	S	OPTION PASS DÔMES							
Le Pass Dômes vous perm de soins).	☐ 179€ let d'accéder à l'espace détente des l	Thermes les Dômes (sauna, hammam, jacu	zzi, tisanerie).L'accès aura lieu t	☐ 179€ out au long de votre cure thermo	ule de 18 jours (pendant vos demi-journée					
		INFORM	IATIONS							
• Où résiderez-vous p	pendant votre cure ?			• Si piant votra mar-il	oro curo à Vichy					
Hôtel des Therme	s les Dômes**	 Serez-vous accompagné 								
Mercure Vichy***	*	Votre accompagnant est								
☐ Ibis Vichy***		Séjour bien-être	☐ Médecin ☐ Presse ☐ Réputation de la stati							
Autre, précisez :		Non cur i ste	Parrainage Internet Relations Salons							
Mutte, precisez :				Autre, précisez :						

HÔTEL DES THERMES LES DÔMES**													
DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	28/01	18/02	10/03	31/03	21/04	12/05	02/06	23/06	14/07	04/08	25/08	15/09	06/10
PRIX PAR CHAMBRE (2)													
CHAMBRE STANDARD 1 OU 2 PERSONNES	□ 1050€	□ 1050€	□ 1050€	□ 1078€	□ 1176€	□ 1176€	□ 1176€	□ 1386€	□ 1428€	□ 1428€	□ 1302€	□ 1302€	□ 1302€
PRIX PAR CHAMBRE (2)													
CHAMBRE KITCHENETTE 1 OU 2 PERSONNES	□ 1155€	□ 1155€	□ 1155€	□ 1183€	□ 1281€	□ 1281€	□ 1281€	□1491€	□1533€	□1533€	□ 1407€	□1407€	□ 1407€
TARIF RESTAURATION ACCOMPAGNANT À LA BRASSERIE DES DÔMES - PRIX PAR PERSONNE (2)													
PETIT-DÉJEUNER *	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€
DEMI-PENSION ** 2 PLATS	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€
DEMI-PENSION ** 3 PLATS	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€
PENSION COMPLÈTE *** 2 PLATS	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€
PENSION COMPLÈTE *** 3 PLATS	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€

HÔTEL MERCURE VICHY THERMALIA****													
DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	28/01	18/02	10/03	31/03	21/04	12/05	02/06	23/06	14/07	04/08	25/08	15/09	06/10
	CHAMBRE SUPÉRIEURE - PRIX PAR CHAMBRE (2)												
CHAMBRE 1 OU 2 PERSONNES	□ 1700€	□1700€	□1700€	□1920€	□1920€	□1920€	□1920€	□ 2140€	□ 2140€	□ 2140€	□1980€	□1980€	□ 1980€
CHAMBRE SUPERIEURE POUR 1 OU 2 PERSONNES ET RESTAURATION A LA BRASSERIE DES DOMES POUR 1 PERSONNE (2)													
CHAMBRE & PETIT-DÉJEUNER*	□ 2060€	□ 2060€	□ 2060€	□ 2280€	□ 2280€	□ 2280€	□ 2280€	□ 2500€	□ 2500€	□ 2500€	□ 2340€	□ 2340€	□ 2340€
CHAMBRE DEMI-PENSION ** 2 PLATS	□ 2580€	□ 2580€	□ 2580€	□ 2800€	□ 2800€	□ 2800€	□ 2800€	□ 3020€	□ 3020€	□ 3020€	□ 2860€	□ 2860€	□ 2860€
CHAMBRE DEMI-PENSION** 3 PLATS	□ 2700€	□ 2700€	□ 2700€	□ 2920€	□ 2920€	□ 2920€	□ 2920€	□ 3140€	□ 3140€	□ 3140€	□ 2980€	□ 2980€	□ 2980€
CHAMBRE PENSION COMPLÈTE*** 2 PLATS	□ 3100€	□ 3100€	□ 3100€	□ 3320€	□ 3320€	□ 3320€	□ 3320€	□ 3540€	□ 3540€	□ 3540€	□ 3380€	□ 3380€	□ 3380€
CHAMBRE PENSION COMPLÈTE*** 3 PLATS	□ 3340€	□ 3340€	□ 3340€	□ 3560€	□ 3560€	□ 3560€	□ 3560€	□ 3780€	□ 3780€	□ 3780€	□ 3620€	□ 3620€	□ 3620€
	CHAMBRE PRIVILÈGE - PRIX PAR CHAMBRE (2)												
CHAMBRE 1 OU 2 PERSONNES	□ 2080€	□ 2080€	□ 2080€	□ 2300€	□ 2300€	□ 2300€	□ 2300€	□ 2520€	□ 2520€	□ 2520€	□ 2360€	□ 2360€	□ 2360€
CHAMBR	E PRIVILÈG	E POUR 1 C	U 2 PERSO	NNES ET R	ESTAURATI	ON A LA B	RASSERIE	DES DOM	S POUR 1	PERSONNE	(2)		
CHAMBRE & PETIT-DÉJEUNER*	□ 2440€	□ 2440€	□ 2440€	□ 2660€	□ 2660€	□ 2660€	□ 2660€	□ 2880€	□ 2880€	□ 2880€	□ 2720€	□ 2720€	□ 2720€
CHAMBRE DEMI-PENSION** 2 PLATS	□ 2960€	□ 2960€	□ 2960€	□ 3180€	□ 3180€	□ 3180€	□ 3180€	□ 3400€	□ 3400€	□ 3400€	□ 3240€	□ 3240€	□ 3240€
CHAMBRE DEMI-PENSION** 3 PLATS	□ 3080€	□ 3080€	□ 3080€	□ 3300€	□ 3300€	□ 3300€	□ 3300€	□ 3520€	□ 3520€	□ 3520€	□ 3360€	□ 3360€	□ 3360€
CHAMBRE PENSION COMPLÈTE*** 2 PLATS	□ 3480€	□ 3480€	□ 3480€	□ 3700€	□ 3700€	□ 3700€	□ 3700€	□ 3920€	□ 3920€	□ 3920€	□ 3760€	□ 3760€	□ 3760€
CHAMBRE PENSION COMPLÈTE*** 3 PLATS	□ 3720€	□ 3720€	□ 3720€	□ 3940€	□ 3940€	□ 3940€	□ 3940€	□ 4160€	□ 4160€	□ 4160€	□ 4000€	□ 4000€	□ 4000€
TARIF RESTAURATION ACCOMPAGNANT À LA BRASSERIE DES DÔMES - PRIX PAR PERSONNE (2)													
PETIT-DÉJEUNER*	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€	□ 360€
DEMI-PENSION** 2 PLATS	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€	□ 880€
DEMI-PENSION ** 3 PLATS	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€	□ 1000€
PENSION COMPLÈTE*** 2 PLATS	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€	□ 1400€
PENSION COMPLÈTE*** 3 PLATS	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€	□ 1640€

JUSQU'À 15% DE REMISE À L'HÔTEL DES THERMES LES DÔMES

- 15% de remise pour les séjours durant l'année 2024⁽³⁾ en réservant avant le 31/01/2024.
- 10% de remise pour les séjours en juillet, août, septembre et octobre en réservant entre le 01/02/2024 et le 31/03/2024.

^{*} Formule petit déjeuner : 20 petits déjeuners ** Formule demi-pension : 20 petits déjeuners + 20 déjeuners ou 20 diners *** Formule pension compléte : 20 petits déjeuners + 20 déjeuners + 20 diners

⁽¹⁾Arrivées le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi ⁽²⁾ Hors taxe de séjour ⁽³⁾Selon les dates d'ouvertures 2024 de l'hôtel des thermes les Dômes.

HÔTEL IBIS VICHY ***

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	04/08	25/08	15/09	06/10	DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾		04/08 25/	08	15/09	06/10		
CHAMBRE INDIVIDUEL	LE - PRIX PA		CHAMBRE DO	OUBI	LE - PRIX PAR CHAM	IBRE	(2)					
CHAMBRE 1 PERSONNE	□ 1700€	□ 1560€	□ 1490€	E □ 1340€	CHAMBRE 1 OU 2 PERSONNES		□ 1 780€ □ 16	10€	□ 1570€	□ 1420€		
CHAMBRE INDIVIDUELLE ET RESTAURATION AU BISTROT AUVERGNAT PRIX PAR PER:								U BIST	TROT AUVERGI	NAT POUR 1		
CHAMBRE & PETIT-DÉJEUNER*	□ 1940€	□ 1800€	□ 1730€	1580€	CHAMBRE & PETIT-DÉJEUNER* 1 PERSONNE			30€	□ 1810€	□ 1660€		
CHAMBRE DEMI-PENSION** 2 PLATS	□ 2340€	□ 2200€	□ 2130€	1980€	CHAMBRE DEMI-PENSION** 2 PLATS		□ 2420€ □ 22	80€	□ 2210€	□ 2060€		
CHAMBRE DEMI-PENSION** 3 PLATS	□ 2460€	□ 2320€	□ 2250€	E □ 2100€	CHAMBRE DEMI-PENSION** 3 PLATS		□ 2540€ □ 24	00€	□ 2330€	□ 2180€		
CHAMBRE PENSION COMPLÈTE*** 2 PLATS	□ 2740€	□ 2600€	□ 2530€	E □ 2380€	CHAMBRE PENSION COMPLÈTE 2 PLATS	***	□ 2820€ □ 26	80€	□ 2610€	□ 2460€		
CHAMBRE PENSION COMPLÈTE*** 3 PLATS	□ 2980€	□ 2840€	□ 2770€	E □ 2620€	CHAMBRE PENSION COMPLÈTE 3 PLATS	***	□ 3060€ □ 29	20€	□ 2850€	□ 2700€		
	TARIF	RESTAURATIO	ON ACCOM	IPAGNANT AU	BISTROT AUVERGNAT - PRIX PAR PERSC	NNE	(2)		ı	ı		
PETIT-DÉJEUNER*					□ 240€							
DEMI-PENSION ** 2 PLATS					□ 640€							
DEMI-PENSION** 3 PLATS					□760€							
PENSION COMPLÈTE ***2 PLATS					□ 240€ □ 640€							
PENSION COMPLÈTE *** 3 PLATS					□ 1280€	DUBLE - PRIX PAR CHAMBRE (2) 1780€						
⁽¹⁾ Arrivées le dimanche pour un début de cure le lundi, dépar	t le samedi ⁽²⁾ Hors to	axe de séjour										
PROGRAMMES COMPLÉMENTAIR	ES				BESOIN D'UN STATIO	NO	JEMENT PARKIN	G DI	ES DÔMES	;		
Programme Diabète (p.17 de la brochu				249€		<u> </u>		_		,		
					` ,	MBRE						
Programme Mincir à Vichy (p.18 de la				289€	, ,							
TOTAL PROGRAMME COMPLÉME	NTAIRE			€	TOTAL PARKING DES DÔN							
OPTIONS ASSURANCE ANNU	II ATION(3)						NATION					
	DEPOT DE GARANTIE DE RI	SER	CVATION									
J'ai réservé un hébergement - contro	□ 69€			-		-						
J'ai réservé un hébergement et j'ai souscrit à des prestations complémentaires (restauration, activités,) - contrat 1 personne					9 € convention thermale, par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre							
Personne supplémentaire au contro logement	at partagea	nt le même		□ 49€								
TOTAL ASSURANCE ANNULA	TION	1 mois avant votre arrivée										
(3)L'assurance doit être souscrite le jour de la réservation pa	our votre compte au	près de Mutuaide As	ssistance. Co	nditions générale	s d'assurance disponibles sur vy-resort.com dans la ru	brique	«Mentions légales» ou sur dem	ande au	service client.			
VOTRE RÉCAPITULATIF												
Arrhes				50€x.	personne(s)	=	x 100	=		€		
Pass Dômes				179€ x	personne(s)	=	x 25 %	,				
Total Acompte Hébergement	Hôtel des Ti	hermes les F)ômes		€	_						
15% de remise si réservation avant 10% de remise si réservation avant le	le 31/01/23	nermes les L	Joines		€	=	x 25 %	, =		€		
Total Restauration Brasserie de	es Dômes					=	x 25 %	<u> </u>		€		
Total Hébergement Mercure**** ou Ibis***						=	x 25 %	, =		€		
Total Hébergement Mercure**** ou lbis*** + Restauration						=	x 25 %	, =		€		
Supplément Restauration accompagnant						=	x 25 %	, =		€		
Total Programme Complémentaire						=	x 25 %	=		€		
Total parking Dômes						=	x 100	=		€		
Total assurance annulation			=	x 100	=		€					
TOTAL À VERSER À LA RÉSERVATION									€			
VOTRE RÈGLEMENT												
☐ Carte bancaire	□ Carte bancaire □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □											

Fait à

• Signature obligatoire

 $\hfill\Box$ Chèque bancaire à l'ordre de Compagnie de Vichy

..... le 20......

Conditions particulières de vente applicables aux cures conventionnées (hors prestations d'hébergement)

1 • Conditions particulières de vente applicables à une cure conventionnée

1.1 • Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures conventionnées en précisant et complétant les conditions générales de vente de la Société. Le code de la consommation n'est pas applicable à la vente d'une cure conventionnée qui relève des codes de la santé publique et de la sécurité sociale et de la convention nationale thermale. Sont assimilées aux cures conventionnées les cures prises en charge par un régime primaire national ou communautaire d'assurance maladie et les prestations accessoires visées par l'article 11-2 de la convention nationale thermale. Toute autre prestation est soumise aux conditions de vente de droit commun.

1.2 • Prix et conditions de règlement

1.2.1 • Tarif réglementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire et est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

1.2.2 • Tarif des prestations complémentaires

Les tarifs des soins complémentaires et des prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité ou offre promotionnelle particulière. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande.

1.2.3 • Règlement de la cure et des prestations complémentaires

Aucune cure ne peut débuter sans que le Curiste ait valablement justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie et de complémentaire santé pratiquant le tiers payant ou acquitté la part restant à sa charge (prise en charge partielle) ou acquitté l'intégralité de sa cure (absence de prise en charge). Les soins complémentaires et prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure.

1.3 • Réservation, annulation, modification, interruption d'une cure conventionnée

1.3.1 • Réservation d'une cure : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation doit être accompagné de 50 euros par cure réservée à titre d'arrhes (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier : AT, ALD et CSS) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation de la Société et les arrhes deviennent alors acompte. Les droits de résolution et rétractation prévus par le code de la consommation ne s'appliquent pas.

132 • Annulation

Toute demande d'annulation par le Client doit être adressée par pli postal ou mail (resa@vy-resort.com) dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes :

DATE DE RÉCEPTION DE L'ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ	ACOMPTE
Plus de 30 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement intégral
Entre 30 et 3 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement de l'acompte avec déduction de 25 euros par cure réservée
Moins de 3 jours ouvrables avant la date du début de cure / non présentation	Aucun remboursement

Si pour des raisons indépendantes de son fait et ou pour des circonstances non prévues par la convention nationale thermale, la Société doit annuler ou interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée; les sommes déjà versées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

1.3.3 • Modification

Toute demande de modification du Client doit être adressée par pli postal ou mail (resa@vy-resort.com) au plus tard 15 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation. Aucune modification n'est possible pour les prestations complémentaires qui ne sont ni échangées, ni remboursées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations complémentaires en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif. Les modifications relatives à la formule de restauration sont visées aux conditions particulières de ventes applicables aux prestations annexes.

1.3.4 • Interruption

Une cure doit avoir lieu sur 18 jours consécutifs de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par la convention nationale thermale. Toute interruption d'une cure pour des raisons non prévues entraine la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie et le Curiste est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure

1.4 • Organisation de la cure

1.4.1 • Capacité à suivre une cure

Aucune cure ne peut débuter sans communication d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Curiste, de son médecin traitant et du médecin thermal de s'assurer que le Curiste ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne peut être engagée sur ce fondement et plus aénéralement pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Curiste doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

1.4.2 • Horaires des soins

Les horaires de cures sont librement fixés par la Société. Le respect des horaires est impératif. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

1.4.3 • Soins non effectués

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts. Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Curiste (retard...), il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés hormis les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale.

1.5 Données personnelles et respect de la vie privée

La Société veille à la protection des données personnelles des curistes, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 dit RGPD. En acceptant de suivre une cure dans notre établissement thermal, le curiste consent à l'utilisation et à l'enregistrement des données le concernant à des fins d'information et/ou de prospection commerciale par la Société et les sociétés du groupe France Thermes. De même, il a agréé à la transmission de ses coordonnées au Conseil National des Établissements Thermaux (CNETh) et toute instance reconnue comme représentative en vue de la réalisation et la participation à une enquête nationale de satisfaction des curistes, conformément aux dispositions de la Convention Nationale thermale en vigueur ayant valeur réglementaire.

1.6 • Réclamation, médiation et litige

Toute réclamation doit être adressée le plus tôt possible (si possible en temps réel) et au plus tard 15 jours après la fin de la cure à la Société par tout moyen probant, obligatoirement accompagnée des éléments justificatifs. Pour tout litige, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Daniel BOULIN - Médiateur du thermalisme – 113 route de Moliets – 40140 AZUR ou par courriel à mediateur@mediateurduthermalisme.org.

Conditions générales de vente des autres prestations

La réservation d'une cure emporte la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente Consulter notre site www.vy-resort.com